

PREFECTURE DU MORBIHAN

Sous préfecture de Pontivy
Bureau de l'Environnement et du Cadre de vie
A/S par Emilie ROBIC
Tél : 0297258946

ARRÊTÉ

portant constitution de la Commission Locale de l'Eau
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Scorff

LE PREFET DU MORBIHAN
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L.212-3 et suivants et R.212-29 et suivants ;
- Vu** l'arrêté inter-préfectoral du 7 mars 2007 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Scorff et notamment son article 2 qui précise que le Préfet du Morbihan est chargé de suivre, pour le compte de l'Etat, la procédure d'élaboration du SAGE du bassin du Scorff ;
- Vu** les consultations faites auprès des organismes susceptibles de participer à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Scorff ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2006 donnant délégation de signature à M.Yves HUSSON, secrétaire général de la préfecture du Morbihan;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Il est créé une Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Scorff.

ARTICLE 2 : La composition de la Commission Locale de l'Eau est fixée comme suit :

⇒ **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**

▪ **Conseil Régional de Bretagne :**

- M. Jean-Pierre MOUSSET

▪ **Conseil Général du Morbihan :**

- M. Pierrick NEVANNEN

▪ **Conseil Général du Finistère :**

- Mme Marie-Isabelle DOUSSAL

.../...

▪ **Communes du Morbihan :**

- M. Ange LE LAN, Maire de MESLAN

▪ **Syndicat du bassin du Scorff :**

- Mme Arlette BERTHEL
- M. Gérard CABROL
- M. Claude LE VELY
- M. Robert REMOT
- M. Jean-Yves LAURENT
- M. Patrick LE NOZAHIC
- M. Jean-Paul AUCHER
- M. Christian PERRON
- M. Christophe ALLAIN
- M. Jean-Louis LE MASLE

▪ **Communes du Finistère :**

- M. Pierre CALVAR, Maire de GUILLIGOMARC'H

▪ **Syndicat Départemental de l'Eau :**

- M. François AUBERTIN

▪ **SIGESE :**

- M. Dominique LE GUIDEC

▪ **Régie autonome de Ploemeur :**

- M. Daniel BOILEAU

⇒ Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations :

▪ **Chambre d'agriculture du Morbihan :**

- M. Serge LE BARTZ

▪ **Chambre d'agriculture du Finistère :**

- Mme Sophie ENIZAN

▪ **Chambre de Commerce et d'industrie du Morbihan :**

- M. Denis GOGO

▪ **Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du Morbihan :**

- M. Jean-Yves MOELO

.../...

- **Base nautique de Cléguer :**
 - M. Jean-Pierre ROULLAUD
 - **Association de propriétaires de moulins, barrages et riverains :**
 - M. Claude FLOCON
 - **Association Eau et Rivières de Bretagne :**
 - M. Jean-Yves BOUGLOUAN
 - **Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir 56 :**
 - M. Philippe CARRET
 - **Distributeurs d'eau :**
 - M. Alexandre LE STER, CEO – VEOLIA EAU
 - **Groupement des Agriculteurs Biologiques du Morbihan :**
 - M. René KERMAGORET
- ⇒ **Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :**
- Le Préfet coordonnateur de bassin ou son représentant
 - Le Préfet du Morbihan ou son représentant
 - Le Chef de la Mission Inter-service pour l'Eau ou son représentant
 - Le Directeur départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant
 - Le Directeur de l'Agence de l'Eau ou son représentant
 - Le Directeur de l'IFREMER ou son représentant
 - Le Délégué régional de l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou son représentant
 - Le Directeur de l'INRA de Rennes ou son représentant

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des Actes Administratifs de chacune des Préfectures des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Morbihan et dans les publications sera mentionné le site Internet où la liste des membres peut être consultée.

Article 4 : Messieurs les secrétaires généraux des préfectures des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Morbihan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées et notifié à l'ensemble des membres de la commission.

Fait à Vannes, le **17 JAN. 2008**
Le Préfet,

Par délégitation,
Le Secrétaire Général

Yves HUSSON